



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2018

- Intervention du Conseil Municipal des Jeunes
- ASSAINISSEMENT : Adoption du rapport annuel du SPANC 2017
- FINANCES : Rapport 2018 de la CLECT
- PERSONNEL : Modification des durées hebdomadaires des postes d'ATSEM
- PERSONNEL : Ouvertures de postes pour les agents contractuels
- PERSONNEL : Convention de mise à disposition d'un agent de l'Alerte
- Questions et informations diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2018</b>	
<b><u>DÉROULÉ DE LA RÉUNION :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 19h30-20h00 : Accueil des jeunes conseillers autour d'un verre</li><li>• 20h00-20h30 : Intervention du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)</li><li>• 20h30 : Conseil Municipal</li></ul>	
<b><u>Intervention du Conseil Municipal des Jeunes :</u></b> <p>Après une présentation des élus enfants et la vérification du quorum par Régine BRICHET, Marie GAUTREAU présente les deux projets en cours d'étude/de réalisation par le Conseil Municipal des Jeunes. Deux commissions ont été créées, sous l'encadrement des élus : une commission Animation et une commission Travaux.</p> <p>La Commission Animation a souhaité créer un Espace Jeune. Celui-ci prendra effet prochainement, encadré par des animateurs, qui accueilleront les enfants, de 10 à 18 ans. Cet espace se situera dans la salle de réunion de la salle de sport.</p> <p>La CCALS, qui a la compétence Enfance Jeunesse a annoncé que le foyer pouvait ouvrir ses portes à compter du 19.09, de 14h à 19h. Dans ce cadre, l'espace invite les parents à venir découvrir le lieu et les conditions de fonctionnement. Les animations ne seront pas prévues à l'avance ; les enfants seront acteurs dans le choix des activités.</p> <p>David précise que la commission Animation continue de réfléchir et développer des idées, qu'il s'agit d'un projet vivant. La CCALS a édité des flyers d'information, qui seront distribués à l'ensemble des jeunes concernés, pour présenter le projet.</p> <p>Madame Le Maire remercie la commission Animation pour l'initiative et le travail effectué et soumet le projet au vote. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet.</p> <p>La Commission Travaux souhaite installer derrière la salle des sports, des agrès adaptés aux 8-12 ans. En effet, les jeux installés au stade sont davantage orientés vers un public plus jeune. Plusieurs idées sont citées : une araignée, une toupie... Si le lieu est trouvé, le projet n'est pas encore approfondi d'un point de vue financier et aménagement.</p> <p>La Commission Travaux souhaiterait l'accord du Conseil Municipal pour continuer à étudier le projet, à budgétiser l'investissement et penser l'aménagement de ce lieu.</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'approfondissement du projet et conseille aux jeunes conseillers de consulter leurs camarades pour récolter les idées des uns et des autres. En décembre, le budget devra être présenté au Conseil Municipal.</p> <p>La prochaine commission du CMJ aura lieu le 6.10.2018, de 10h à 11h30.</p>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mot d'accueil de Madame Le Maire</li></ul>	Un mot d'accueil a été prononcé à l'attention des conseillers lors de cette rentrée. Des vœux évoquant la poursuite de cette sérénité constructive au sein de notre groupe, le souhait

	<p>d'une implication de chacun près de nos citoyens à travers l'écoute et le soutien, l'encouragement à participer au maximum de nos possibilités aux réunions de commissions et de Conseil Municipal qui ne peuvent être facultatives et les remerciements pour les initiatives et la solidarité lors des nombreux projets conduits.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoirs accordés par les conseillers excusés</li>   <li>• Approbation du compte-rendu précédent</li>   <li>• Désignation du secrétaire de séance</li> </ul>	<p>Mado à Céline  Emmanuel à Régine  Cédric à David  Anne à Frédéric  Robert à Laïd  Claire à Delphine</p> <p>Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité et sans modification, le compte-rendu de la séance précédente.</p> <p>Jacques LEBRUN</p>
<p>Madame Le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour. A l'unanimité, les conseillers approuvent la demande.</p>	
<p><b>1) <u>ASSAINISSEMENT : Adoption du rapport annuel du SPANC 2017 (JL)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chaque année, le service assainissement de la CCALS doit transmettre aux communes membres le rapport annuel du SPANC pour information aux conseils municipaux.</li> <li>○ <u>Éléments principaux du rapport :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etriché : 621 logements – 222 installations estimées</li> <li>▪ Indicateur de performance du service (taux de conformité des installations) : 94%</li> <li>▪ Bilan comptable 2017 : excédent de 3 290,29 €</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter le rapport annuel du SPANC.</i></p>	<p>La fusion des trois communautés de communes a fait ressortir les points suivants. La gestion des contrôles est déléguée à plusieurs bureaux d'étude, qui appliquent des tarifs différents. Les tarifs varient en fonction du niveau de demande des CC et de la prise en charge en régie de certaines missions. La CCALS s'oriente vers une harmonisation des pratiques, avec une gestion technique externalisée. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel du SPANC.</p>
<p><b>2) <u>FINANCES : Rapport 2018 de la CLECT (JL)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ CLECT : Commission locale d'évaluation des charges transférées</li> <li>○ Rôle de la CLECT : Elle évalue financièrement les transferts de charges entre la CCALS et les communes membres. Cette évaluation vient diminuer l'attribution de compensation versée par la CCALS à la commune.</li> <li>○ Attribution de compensation 2017 pour Etriché : 45 035 €</li> </ul>	<p>En sus du service ADS, une prestation Fauchage/Elagage va être proposée (environ 6000€) aux communes. Madame Le Maire charge les services de demander un historique des charges transférées. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport 2018 de la CLECT.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transfert de charges en 2018 : prise en charge du service commun ADS (Autorisations d'urbanisme – Application du Droit du Sol)</li> <li>○ Pour Etriché, la charge du service ADS a été estimée à 5 770 €. L'attribution de compensation sera donc diminuée du même montant et sera fixée à 39 265 € pour 2018.</li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter le rapport annuel de la CLECT.</i></p>	
<p><b>3) <u>PERSONNEL : Modification des durées hebdomadaires des postes d'ATSEM (RB)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Depuis plusieurs années, les ATSEM font le bilan de leur temps de travail effectif annuel, faisant apparaître des écarts significatifs vis-à-vis de leurs temps de travail à réaliser.</li> <li>○ Cet écart résulte d'un manque de lisibilité dans le calcul d'origine de leur temps de travail, d'un défaut d'actualisation de celui-ci et du manque d'intégration de certaines règles dans ce calcul.</li> <li>○ Il est donc proposé de recalculer leurs temps de travail respectifs compte-tenu de leur planning hebdomadaire et des méthodes de calcul des centres de gestion.</li> <li>○ Les résultats obtenus sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poste d'Anne BOISTAULT : 26,01/35<sup>e</sup> (25,49/35<sup>e</sup> actuellement)</li> <li>▪ Poste de Marie-Claude BOISSONNET : 26,12/35<sup>e</sup> (25,43/35<sup>e</sup> actuellement)</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour modifier les durées hebdomadaires des postes.</i></p>	<p>Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les durées hebdomadaires d'emploi des deux ATSEM.</p>
<p><b>4) <u>PERSONNEL : Ouvertures de postes pour les agents contractuels (MG)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour rappel, en matière de gestion du personnel, l'ouverture de poste relève du rôle du Conseil Municipal tandis que la nomination des agents relève du rôle du Maire.</li> <li>○ Trois postes sont à ouvrir pour les besoins suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 pour le service et la surveillance au restaurant scolaire le midi du lundi au vendredi à hauteur de 5,33 heures hebdomadaires, jusqu'à la fin de l'année scolaire</li> <li>▪ 1 pour l'entretien des bâtiments communaux (école, mairie, presbytère, salle de sports, Harmonia) en remplacement de Véronique et</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoint technique.</p>

Laureen, à hauteur de 18,33 heures hebdomadaires, jusqu'à la fin de l'année civile

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour ouvrir ces postes aux agents contractuels.*

**5) PERSONNEL : Convention de mise à disposition d'un agent de l'Alerte**

- L'association l'Alerte emploie un agent, via un contrat d'avenir, pour la mise en place d'activités avec les enfants.
- Afin de pouvoir solliciter leur agent pour renforcer le service du restaurant scolaire, il convient de signer une convention de mise à disposition, pour une durée journalière de travail de 1h20.
- La convention prévoira également la possibilité de confier des missions annexes (notamment en cas de besoin de remplacement d'un agent) par la signature d'avenants.

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces afférentes à cette affaire (avenant notamment).*

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces relatives à celle-ci.

**Infos diverses :**

- Modification du PLU
- Suivi de chantier Vestiaires
- Suivi de chantier Grange
- Marché des producteurs

Création d'une OAP, rectification du zonage d'assainissement, rectification d'une erreur matérielle. Delphine indique que les Personnes Publiques Associées sont consultées en ce moment. Le TA a été saisie par la CCALS pour l'attribution d'un commissaire. L'enquête publique se déroulera du 16 octobre au 16 novembre. Le CE fera 3 permanences, les 16.10, 10.11 et 16.11. Une information via le Flash sera diffusée.

À l'exception des portes, les vestiaires sont terminés. Des réserves ont été indiquées par l'architecte, lors de la réception des travaux (7.09.18). L'entreprise DAINVAUX doit réaliser les extérieurs. Les vestiaires s'avèrent être un bâtiment fonctionnel. Une visite/prise en main avec les associations serait pertinente. Madame Le Maire propose une visite le 15.10, à 10h.

Le chantier se poursuit. Les sanitaires sont désormais couverts.

Le dernier marché est organisé le 16.09. Peu de producteurs se sont manifestés. Il est constaté une faible clientèle, et surtout peu d'Etrichéens

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inaugurations</li> <li>▪ Points sur l'agenda</li>   <li>▪ Naissance du fils de Claire : Paul</li>   <li>▪ Infos Atelier Relais et boulangerie</li> <li>▪ Remerciements de Madame Le Maire à Monique pour l'investissement et la qualité des prestations offertes lors de l'Opéra-bouffe</li> <li>▪ Remise des clés des vestiaires</li> </ul>	<p>parmi celle-ci. Le marché ne répond donc peut-être pas à un besoin de la commune. Une réflexion est amorcée pour un point de vente route de Tiercé.</p> <p>Cérémonie du 11.11, de 11h à 12h  Inauguration des Vestiaires et de la Grange : 17.11  Sainte Barbe le 8.12.18 : défilé à Etriché  Vœux du Maire le 13.01.19</p> <p>Se rapprocher de Raphaël MOUTAULT</p> <p>Le Conseil Municipal est invité à la remise des clés des vestiaires samedi 15 septembre, à 10h</p>
---	---

**Prochaines Réunions :**

**- 24/09/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints**

**- 01/10/2018 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h00)**